



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 31 Mars 2017

**Monsieur le Président de
La CLE Midouze
Mesdames, Messieurs les membres
Du Bureau
c/o Institution Adour
15 rue Victor Hugo
40000 MONT DE MARSAN**

Objet : analyse technique relative au dossier d'autorisation d'exploitation unique (loi sur l'eau) de la station de CONTE pour la ville de Mont de Marsan.

La Fédération SEPANSO Landes souhaite vivement réagir à la lettre du 20 mars 2017 de monsieur **Thierry Socodiabehere**, Vice-Président Mont de Marsan Agglomération et Conseiller municipal délégué à l'eau et à l'assainissement.

Concernant les observations apportées dans l'analyse technique produite par la CLE Midouze, la SEPANSO Landes soutient cette étude.

Concernant le débit d'étiage de 0,7 m³/s avancé par la CLE Midouze, il semble plus que réaliste sachant que dans toutes les études menées sur le climat il est admis que nous nous dirigeons vers des épisodes de sécheresse dûs à l'accroissement des températures.

La SEPANSO souhaite attirer l'attention sur un autre facteur non pris en compte, à savoir les conséquences des travaux de l'A 65 (ruptures des nappes souterraines), ainsi que les imperméabilisations des sols (modifications sur les voiries, construction des nouvelles zones commerciales...) qui causeront un déficit supplémentaire (environ 5 Mm³).

Ce déficit pose un problème sérieux puisque l'on constate une dilution insuffisante des pollutions et une dégradation de l'indice biologique global normalisé (IBGN), basé sur l'étude des macro-invertébrés, pour évaluer la qualité des eaux (Nota Bene : cet indice a fait l'objet de critiques puisque la DCE exige des résultats issus d'échantillonnages issus des principaux habitats).

Les emplois d'herbicides, pesticides et engrais induisent des pollutions diffuses difficiles à appréhender car tout dépend de la pluviométrie : lessivage ou percolation.

Donc quant parle du coût des traitements imposés par les normes... Nous regrettons que ce soit toujours le citoyen consommateur, qui n'est certainement pas le principal pollueur, « qui règle la note » !

En ce qui concerne la construction des 4 réservoirs de soutien d'étiage, nous constatons une nouvelle fois qu'ils sont soutenus par des élus qui mettent en avant le maintien de l'agriculture. Certes, nous ne souhaitons pas voir disparaître l'agriculture, mais nous militons depuis toujours pour une agriculture éco-responsable et économe en eau, une nouvelle façon de cultiver les terres en les respectant. La SEPANSO fait partie des organisations qui ont lancé l'Initiative Citoyenne Européenne : People4Soil...

Ces projets de nouveaux barages ont été imaginés au début des années 2000. Depuis cette époque où l'eau avait été identifiée comme le facteur limitant, des chercheurs ont mis en évidence qu'il était possible de réaliser des économies substantielles d'eau en restaurant la qualité des sols, c'est à dire en faisant le remonter leur taux d'humus, ou encore en limitant l'évapotranspiration en associant cultures annuelles et foresterie ou arboriculture. Il faudrait sans doute que certains élus, arcbutés sur leurs décisions passées, prennent le temps de prendre connaissance de l'évolution des connaissances en agronomie, voire bénéficient de cours de remise à niveau.

Enfin faut-il rappeler qu'il conviendra de respecter la Loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages !

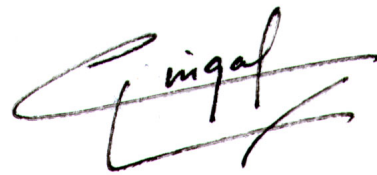
Est-ce que la disparition de zones humides, biotopes propices au maintien de nombreuses espèces de la flore et de la faune, au profit d'une retenue d'eau peut être LA SOLUTION... ?

Enfin concernant « les contraintes sociales », comment accepter cet état d'esprit d'un élu qui traite les membres des associations de défense de la nature de « bande d'énergumènes minoritaires » ?

Nous observons que M. Thierry Socodiabehere pense qu'une majorité est infaillible et qu'elle ne saurait être contestée. Il se trompe lourdement puisque, fort heureusement, il est possible de contester en justice toute décision. C'est parce que la justice a été trop lente (chacun savait que les élus avaient déjà réalisé un barrage dont la construction fut annulée) et parce que les partisans du barrage de Sivens ont voulu passer en force qu'une ZAD a vu le jour. Et que Rémi Fraisse est mort ! Nous en portons le deuil, pas la responsabilité. Le Tribunal administratif de Toulouse a donné raison aux associations en annulant la déclaration d'utilité publique du barrage de Sivens. Il ne faudrait pas avoir la mémoire courte !

Pour la SEPANSO, jusqu'à preuve du contraire, nous sommes dans une république démocratique et non dans une république TOTALITAIRE.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>